

Envoyé en préfecture le 29/05/2020

Reçu en préfecture le 29/05/2020

Affiché le

SLOW

ID : 059-215900903-20200527-20_1_3B-DE

DEPARTEMENT DU NORD
COMMUNE DE BONDUES



Extrait du Registre des Délibérations
Du Conseil Municipal

Le mercredi 27 mai 2020 à 18 h 00, le Conseil Municipal s'est réuni à l'Espace Sportif, Chemin Saint Georges, sous la présidence de M. Patrick Delebarre, Maire.

Date de la convocation : le 22 mai 2020 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Didier DUPE, Mme Marie VANOYE, M. Xavier BASSELET, Adjoint au Maire, Mme Marie-Paule LEPERS, MM. Bernard CAUDAL, , Mme Annie HUS, Mme Dorothee GENASI, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, Stéphanie COMPERE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mme Laura NAESSENS , M. André HIBON, Mme Hélène ROBERT

N° 20-1-3

Création des postes d'adjoint(e) au Maire

Rapport de M. le Maire,

Aux termes de l'article L 2122-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, il y a dans chaque commune, un maire et un(e) ou plusieurs adjoint(e)s élus parmi les membres du conseil municipal.

L'article L 2122-2 précise que les conseils municipaux déterminent librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal, soit pour la commune de BONDUES entre 1 et 9 postes.

En considération des tâches dévolues à l'administration municipale, il vous est proposé la création de 9 postes d'adjoint(e)s au maire.



Le Conseil
Adhère à la proposition ci-dessus
Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil
Certifié conforme
Le Maire